

Séance extraordinaire  
du 28 septembre 1960.

Le vingt huit septembre mil neuf cent soixante,  
à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni  
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de  
Monsieur Ernest Allary, Maire.

Étaient présents: M<sup>r</sup> Allary, Ferret, Viollet, Fauré,

Je soussigné *Yves Raynaud Maire*

Propriétaire dans la Commune de Combiers au lieu dit " Chez JOUBERT " reconnais par la présente, céder gratuitement à la Commune de Combiers à la date de ce jour, une parcelle de terrain faisant partie de ma propriété, à l'usage de chemin, d'une largeur de six mètres.

Joignant le Chemin Départemental n° 25 au Chemin Communal Ex. Chemin Rural n° 1 de Combiers à Chez JOUBERT sur une longueur d'environ 70 mètres (Direction Nord . Ouest - Sud . Est ) .

Cette section de chemin devant être remise en état par la Commune en 1961 sera dans l'avenir classée en voirie Communale et formera la jonction du Chemin entre Chez JOUBERT et le Chemin Départemental n° 25.

Fait en double à Combiers, le *25 septembre 1960*  
Lu et Accepté ;  
Le Propriétaire :

*Y.M. Raynaud*

Lu et Accepté par le Maire  
soussigné sous réserve de  
l'acceptation par le  
Conseil Municipal.  
Le Maire :



Par Délibération en date du *28 septembre 1960*  
Le Conseil Municipal accepte la présente convention

Le Maire :



Philippeau, Lhoumier, Mazière, Boideron, Bauchot,  
De Surenain, Desmouilles.

Cabine téléphonique.

Monsieur Giraudet, gérant du téléphone, ayant changé de domicile, le Conseil Municipal, décide de faire déplacer la cabine et la faire installer au nouveau domicile de M<sup>r</sup> Giraudet. Ses frais de déplacement seront couverts par le Budget communal.

Indemnité au Conducteur de Chauxier.


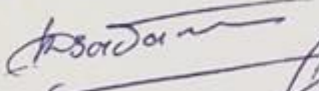

Le Conseil Municipal décide, comme les années précédentes d'octroyer une indemnité de 50 Nouveaux francs au Conducteur de Chauxier des Ponts et chaussées chargé de la surveillance des chemins de la Commune. Cette somme est inscrite au budget supplémentaire de l'exercice 1960.

Travaux sur les chemins.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer les marchés relatifs aux travaux de voirie.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an susdits.

Ont signé tous les membres présents.

Mazière  Desmouilles  
Lhoumier   
Philippeau  Bauchot 